

une raison bien jeune et une expérience bien courte. Nous n'avons pas mûri dans les méditations de plusieurs années les théories que nous aurons à vous soumettre. Nous n'avons pas appris par une longue fréquentation des luttes judiciaires à découvrir les difficultés d'application que nous aurons à vous signaler. Vous devez donc vous demander avec une inquiétude que nous partageons, comment la sagesse administrative, en instituant ce cours, en a pu remettre le sort à des mains si novices. Peut-être, aurait-on cru que choisi dans une saison de la vie qui ne connaît pas encore d'autres engagements, nous apporterions ici des habitudes plus flexibles, des loisirs moins disputés, un plus entier dévoûment. On aura pensé que cet âge est aussi celui des résolutions généreuses, des travaux opiniâtres, celui qui s'attache et qui espère. Puissiez-vous, Messieurs, vous associer à ces bienveillantes conjectures, et les sympathies de l'auditoire soutenir le courage mal assuré du professeur ! Le sujet austère que nous traitons ne se prête point aux ornements de la parole : nous ne disposerons pas à notre gré de ces chaînes dorées de l'éloquence, qui captivent sur d'autres bancs la foule charmée. Nos leçons resteront même inefficaces, si vous ne cherchez à en fixer le fugitif souvenir par quelques instants de travail personnel. Mais sous ces premières aspérités de l'étude se cache un intérêt puissant que vous éprouverez un jour. Car, jusques dans ses plus minutieuses dispositions, le droit est l'œuvre de nos besoins moraux ; il a ses origines au fond des plus secrets replis du cœur ; ses développements tiennent une large place dans l'histoire des peuples : le droit est la plus importante manifestation de l'activité humaine. C'est aussi l'expression imparfaite mais toujours perfectible de la vo-